



### CONSEILS MUNICIPAUX

Délibérations du 11 décembre 2025

#### Déclaration d'intention d'aliéner

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner relative au projet de vente du bien immobilier situé :

- 9, place de l'église – AE 257 – Bâti

Décide de renoncer à son droit de préemption urbain dans le cadre de cette cession.

#### Rapport d'activités de Redon Agglomération

Le Président de Redon Agglomération a adressé le rapport d'activité 2024 de Redon Agglomération. Après consultation du document, le conseil municipal, à l'unanimité, en prend acte sans observation.

#### Rapport d'activités service déchets de Redon Agglomération

Le Président de Redon Agglomération a adressé le rapport d'activité 2024 du service déchets de Redon Agglomération. Après consultation du document, le conseil municipal, à l'unanimité, en prend acte sans observation.

#### Lotissement du Verger de la Couère - Convention Atlantic'eau

Dans le cadre du Lotissement du Verger de la Couère, Atlantic'eau est responsable du service public de transport et de distribution d'eau potable et établit à cet effet des servitudes pour la pose de canalisations en terrain privé.

La maîtrise d'œuvre est confiée à Artélia qui a transmis le projet de convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité ayant pris connaissance de la convention de servitude en accepte les termes et habilite M. le Maire à la signer.

#### Complément de dénomination rues et rectificatif, dénomination de la zone de loisirs

M. le Maire souhaite revenir sur la précédente délibération à ce sujet en y apportant quelques modifications d'ordre matériel.

Ainsi, il convient de lire à la place de :

- 100 et suivants : rue de la Renouillère, **rue de la Renouillère**
- 100 et suivants : rue de l'Aubinais, **200 et suivants** : rue de l'Aubinais

Enfin, il convient également de délibérer afin d'enregistrer le nom de la zone de loisirs comme étant **Celtic Parc**.

Le conseil municipal prenant connaissance de cet énoncé et y étant favorable, autorise, à l'unanimité, M ; le Maire à prendre toute mesure nécessaire à la mise en place de cette délibération.

#### Protection sociale complémentaire : participation financière à la couverture du risque Santé des agents

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

Donner mandat au centre de gestion de Loire-Atlantique pour la réalisation d'une mise en concurrence, visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents.

De mettre en œuvre de manière transitoire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, une participation financière à la cotisation « frais de santé » de ses agents dans le cadre de la labellisation à hauteur de 15€ par agent et par mois

#### Renouvellement de la convention d'adhésion à l'offre de service de santé au travail auprès du CDG44

Nous adhérons au service de médecine prévention du CDG 44, la convention arrivait à échéance le 31 décembre 2025.

Pour procéder à son renouvellement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, le CDG 44 propose une nouvelle convention pour une durée d'adhésion de 4 ans.

Le conseil municipal, 13 voix pour, 1 abstention, prenant connaissance de la convention, décide le renouvellement de l'adhésion à l'offre de santé au travail et autorise M. le Maire à signer la convention présentée.

#### Convention en vue de la rétrocession des réseaux eaux usées au lotissement le Verger de la Couère

Cette convention définit les modalités techniques et financières de conception, mise en œuvre et transfert d'ouvrages de gestion des eaux usées réalisés par un maître d'ouvrage privé ou par un maître d'ouvrage

d'une collectivité autre que Redon Agglomération, dans le cadre de la viabilisation du lotissement Le Verger de la Couère.

Le conseil municipal, à l'unanimité, ayant pris connaissance de la convention et le cahier des Prescriptions techniques, en accepte les termes et autorise M. le Maire à signer la convention présentée.

### Délibérations du 22 janvier 2026

#### Déclaration d'Intention d'Aliéner

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner relative au projet de vente du bien immobilier situé :

- 3, Rue du Derval – AE 40 – Bâti

Décide de renoncer à son droit de préemption urbain dans le cadre de cette cession.

#### Lotissement du Verger de la Couère : convention TE44 / ERS FAYAT poste HTA

Dans le cadre du lotissement le Verger de la Couère, TE 44 a chargé ERS FAYAT de l'étude relative à l'implantation d'un poste HTA ;

Les travaux envisagés se trouve sur l'emprise du lotissement et cette occupation est soumise à convention.

Le conseil municipal ayant pris connaissance de la convention de mise à disposition de terrain pour l'implantation d'un poste de transformation en annexe, en accepte les termes et habilite M. le Maire à la signer.

#### Participation aux repas OGEC Pierric

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- fixe la participation communale à 1,10€ par repas et par élève,
- dit que cette participation sera indexée à l'avenir, suivant le coût de l'inflation en suivant l'indice des prix à la consommation du mois de septembre de chaque année,
- dit que ces sommes inscrites au budget 2025, le seront également aux budgets 2026 et suivants,
- dit que cette participation sera versée en fin d'année scolaire sur justificatif du nombre de repas servis pour les enfants et
- demande à ce que ces dispositions interviennent dès cette année scolaire en cours 2025/2026.

#### Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement

dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées.

#### Contrat d'entretien chauffages et VMC salle polyvalente et salle des Perrayeurs

M. le Maire rappelle que la SAVEM assure la maintenance du chauffage de la salle polyvalente. Il souhaiterait que cette entreprise assure le suivi des installations de chauffage et VMC de la salle polyvalente et de la salle des Perrayeurs.

La SAVEM a fait une proposition de convention pour l'ensemble de ces risques.

Le conseil municipal ayant pris connaissance de la convention accepte les termes de celle-ci, demande l'inscription de la dépense (1080€ HT) dès le budget 2026 et autorise M. le Maire à signer la dite convention.

### ETAT CIVIL

#### Décès

Michelle FOURAGE née BERTIN – 98 ans – le 30/12/2025

Odette PAISLEY née HENRI – 84 ans - le 05/01/2026

Yvonne ETIENNE née LEPAROUX – 88 ans – le 05/01/2026

Yvette LAURENT née BERTIN – 88 ans – le 08/01/2026

Céline TAILLANDIER née HAMON – 101 ans – le 24/02/2026

### INFORMATIONS DIVERSES

#### Recensement citoyen

Qu'est-ce que  
**LE RECENSEMENT CITOYEN ?**

Le recensement citoyen est obligatoire, est doit être réalisé entre le jour de tes 16 ans et les 3 mois qui suivent.

Tu peux le réaliser dans ta mairie, ou en ligne.

Tu reçois alors un certificat de recensement, tu es ensuite convoqué pour ta JDC (Journée défense et citoyenneté).

Ton certificat est à garder précieusement, il te sera nécessaire pour t'inscrire à des examens et à certains concours.



 Numéros utiles 

**Astreinte mairie : 07.87.03.97.80**  
(Hors ouverture mairie)

**Transport solidaire : 07.87.06.55.86**

**CLIC St Nicolas de Redon : 02.99.71.13.04**

## Atelier numérique

L'Association ACIAH et ses conseillers numériques seront présents les 3èmes jeudis du mois de 10h à 12h à la salle des Perrayers de Pierric. Les prochains ateliers auront lieu **les jeudis 19 mars, 16 avril et 21 mai**.

## Elections municipales – Rappel des modalités de vote

Les prochaines élections municipales se tiendront les dimanches 15 et 22 mars.

### **Attention : le panachage n'est plus autorisé.**

Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est désormais plus possible de modifier les bulletins de vote (rayer des noms ou ajouter des candidats).

Tout bulletin modifié sera considéré comme nul.

Pour voter, vous devez impérativement présenter une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire), ainsi que votre carte électorale (recommandée mais non obligatoire).

Le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 18h00.

## Nouveauté à Pierric

Je suis Nolwenn Chauvière Psychopraticienne, passionnée par l'être humain et la possibilité de lui apporter « un mieux-être ».

Je vous propose de vous accompagner et vous aider dans vos difficultés de vie.

Mon accompagnement est adapté à chacun et basé sur l'écoute, la bienveillance et l'empathie.

Je reçois chez moi à Pierric, ou en Visio, enfants, adolescents, adultes, couples.

Je suis spécialisée dans l'addiction pour les personnes concernées et leurs proches.



[nolwenn-psy.com](http://nolwenn-psy.com)

## Luttons ensemble contre le frelon asiatique

Le frelon asiatique menace nos abeilles et notre biodiversité.

La période actuelle est le moment clé pour installer des pièges sélectifs et limiter leur prolifération :

- Installez vos pièges dans vos jardins
- Vérifiez-les et videz-les régulièrement
- Signalez les nids en mairie



## Permis citoyen



La commune de Pierric met en place une nouvelle action pour aider les jeunes pierricais à financer leur permis de conduire, tout en les impliquant dans la vie citoyenne.

### Comment ça se passe ?

Les jeunes volontaires s'engagent à effectuer 35 heures auprès des services municipaux. En contrepartie, ces derniers perçoivent une aide au financement de leur permis à hauteur de 400€ versée en 2 fois directement à l'auto-école

### Objectifs :

- ✓ Favoriser la mobilité des jeunes
- ✓ Faciliter l'accès à l'emploi
- ✓ Encourager l'engagement citoyen

### Conditions :

- Avoir entre 18 et 25 ans
- Habiter Pierric
- Être inscrit (e) dans une auto-école et avoir le code de la route
- Être prêt à effectuer 35 heures de bénévolat

### Pour postuler :

✉ Déposer une lettre de motivation et un CV à la mairie de Pierric  
contact@mairiepierric.fr



## **VIE ASSOCIATIVE**

### OGEC et École Saint Guérolé

L'OGEC tient à remercier chaleureusement toutes les personnes ayant commandé des crêpes et des galettes. Grâce à votre soutien, cette action a une nouvelle fois été une belle réussite.

Un merci tout particulier à Jean-Luc et Gilles pour leur engagement et leur aide précieuse, sans lesquels cet événement n'aurait pas été possible.

Nous vous rappelons également le ramassage des journaux, organisé chaque 2<sup>e</sup> samedi du mois, de 10h à 12h, à la Cana, route de Derval.

Enfin, notez dès à présent le prochain rendez-vous : **le Marché des écoliers** qui se tiendra le vendredi 10 avril  
Au programme :

- vente de plants et de fleurs (bons de commande disponibles à l'école ou à la mairie),
- vente de plats préparés par les élèves de l'école,
- une buvette sera également proposée sur place pour un moment convivial.

Nous en profitons pour rappeler que **les inscriptions à l'école sont possibles tout au long de l'année**.

Dates des portes ouvertes :

- **Portes ouvertes de toute l'école : vendredi 29 mai**
- **Portes ouvertes maternelle : vendredi 12 juin**



## Les perrayers pierricais

Les perrayers pierricais reprennent les restaurations du patrimoine pour cette nouvelle année 2026, le 21 mars au Pas du Saint à partir de 9h. De nombreux sites sont au programme, les dates vous seront communiquées via notre page Facebook.

N'hésitez pas à nous rejoindre, nous avons toujours besoin, toutes générations sont les bienvenus.

Nous sollicitons toujours nos artisans pierricais pour nous aider lors de nos travaux pour avoir des matériaux, prêt de matériels.

Pierricaise, pierricais, vous avez peut-être aussi des matériaux stocker dont vous ne savez quoi en faire, cela nous servira peut-être pour certains chantiers. Nous comptons sur vous.

Coordonnées : 06 31 26 37 21

## Comité des fêtes



Pour les enfants de Pierric  
Le comité des fêtes donne rendez-vous aux enfants et à leurs parents pour une

# CHASSE AUX ŒUFS DE PÂQUES

DIMANCHE 5 AVRIL 2026

Rendez-vous à 11h sur le site de la Bodinais (si la météo n'est pas clémente rdv au Celtic Parc)

GRATUIT



## VIDE GRENIER

DIMANCHE 14 JUIN 2026

PIERRIC (44290) 8H-18H

Restauration et buvette sur place

**EMPLACEMENT GRATUIT**  
dans le bourg

Réservation au : 06.06.84.41.84 (par SMS)

Organisation : Comité des Fêtes de Pierric

## UNC- AFN



**MAI 1945**

Rendez-vous le vendredi  
8 mai 2026  
à 10h30  
Place de la Mairie

Au programme :  
Remise des nouveaux drapeaux  
Défilé  
Discours  
Dépôt de gerbe  
Verre de l'amitié

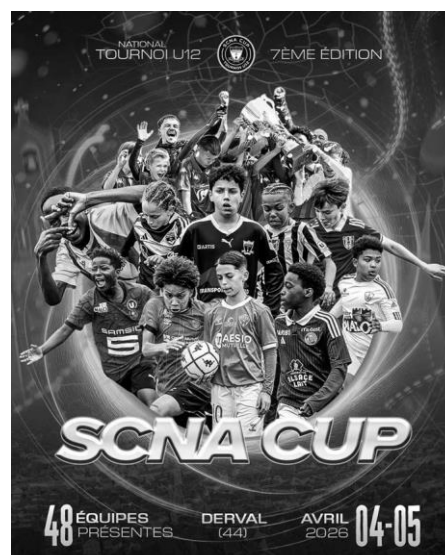
## SCNA



4 AVRIL 2026  
**REPAS ALIGOT DE L'AUBRAC**  
A LA SOIREE DE LA SCNA CUP  
**DERVAL**

PRÉPARÉ PAR  
JEUNE MONTAGNE

RÉSERVATIONS  
CONTACT@SCNA-DERVAL.FR



NATIONAL TOURNOI U12 7EME EDITION

# SCNA CUP

48 ÉQUIPES PRESENTES DERVAL (44) AVRIL 2026 04-05

Contact et renseignements : Benjamin GUYOT  
06.42.77.34.47 ou [bguyot@scna-derval.fr](mailto:bguyot@scna-derval.fr)